

[Lire cet email dans mon navigateur](#)



commune de
PENTHAZ



Information travaux



municipalité de
PENTHAZ

RESTRICTION DE CIRCULATION REAMENAGEMENT RTE DE COSSONAY **POSE DE L'ENROBE DEFINITIF**

**Aux propriétaires, gérances, résidents, exploitants et/ou ayant-droit
des parcelles 73, 72, 71, 70, 68, 66, 65, 62, 190, 191, 188, 406 et 187**

Madame, Monsieur,

L'entreprise responsable des travaux nous informe que pour permettre la pose des enrobés, sous réserve de conditions météorologiques favorable, la route de Cossonay sera **complètement fermée à la circulation du**

mercredi 26 juin à 17h00 au samedi 29 juin à 8h00

Pendant ces trois jours, **plus aucun véhicule ne pourra utiliser la route**. Les accès piétons seront quant à eux garantis.

Nous demandons donc aux riverains et ayant-droit de prendre les mesures nécessaires pour parquer leurs véhicules à l'extérieur de la zone et d'utiliser les places de stationnement public disponibles, par exemple au chemin des Publes (à proximité du local de voirie, devant la grande salle), à la route de Sullens, rue du Bornalet, au pied de la Maison de commune, ainsi **qu'à titre exceptionnel, hors case dans le bas du chemin de la Vaux**.

Compte tenu des circonstances, la Municipalité fera preuve d'une certaine tolérance, sous réserve du respect de la sécurité des usagers et que le passage des véhicules lourds (voirie, intervention d'urgence) reste possible en tout temps.

Bien conscients des inévitables désagréments causés par ces importants travaux, qui se sont trouvés retardés pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

La Municipalité



Commune de Penthaz

Horaires :

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 08h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

